



SELARL CJSeine

Huissiers de Justice Associés
Commissaires de Justice

Mathilde CABIN-DACIER
Aurélié PLICHON
Gaëtan LAJOYE

Les sites :

LE HAVRE (76600)
22 Rue Jules Lecesne – BP 146
09h00 12h00/13h30 17h30
02 35 42 40 89

FECAMP (76400)
28 Rue Félix Faure – BP 6
09h00 12h00/ 13h30 17h30
02 35 10 44 44

ROUEN (76000)
34 Rue Jean Lecanuet
14h00 17h30
02 35 93 50 15

contact@cjseine.com
www.huissier-cjseine.fr

Références bancaires :
CREDIT AGRICOLE
DE NORMANDIE-SEINE

IBAN : FR76 1830 6000
6565 0144 9900 067

BIC : AGRIFRPP883

Accepte le paiement par
carte bancaire

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

REFERENCES A
RAPPELER
MD:135186 - AT
DOSSIER GERE A :
LE HAVRE

PROCES-VERBAL DE CONSTAT DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE VINGT HUIT AOUT

A LA DEMANDE DE :

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE, Société coopérative à capital variable, immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 478 834 930 venant aux droits de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU CALVADOS et de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, par suite de la signature du traité de fusion du 4 juillet 2005 enregistrée à CAEN le 12 juillet 2005 bordereau 2005/885, traité de fusion déposé le 18 juillet 2005 en l'étude notariale de Me MAUDUIT, ayant son siège social 15 esplanade Brillaud de Laujardière 14050 CAEN Cedex, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Ayant pour avocat Maître Romain LEMETAIS, avocat au barreau du Havre, membre de l'AARPI LEMETAIS BAUDELET, demeurant 157 Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE

Lesquels m'ont préalablement exposée :

« Que suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie immobilière en date du 27 Juillet 2023, il me serait utile que vous vous rendiez sur place 109 Avenue Jean Jaurès 76620 LE HAVRE, afin de dresser le procès-verbal descriptif des lieux et faire réaliser les diagnostics d'usage »

En vertu de :

De la grosse dûment exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire du HAVRE, en date du 18 mars 2021, signifié et définitif ainsi que l'atteste le certificat de non appel délivré par le Greffier en Chef de la Cour d'Appel de ROUEN, en date du 28 mai 2021.

Et suite à la signification d'un précédent commandement de payer valant saisie immobilière en date du 27 Juillet 2023 à
au 63 Boulevard François 1^{er} 76600 LE HAVRE,

Et des dispositions de l'article R322-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution,

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,

Je, soussigné, Maître Gaëtan LAJOYE, Huissier de Justice associé au sein de la SELARL CJSeine, les Commissaires de Justice de la Seine, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à la résidence du HAVRE (76600), 22 rue Jules Lecesne

Me suis transporté ce jour au 109 Avenue Jean Jaurès 76620 LE HAVRE, où étant parvenu, j'ai vu, vérifié et constaté ce qui suit :

Et en présence de Monsieur CLEMENT, diagnostiqueur de la société DIAGHOME, j'ai procédé aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS :

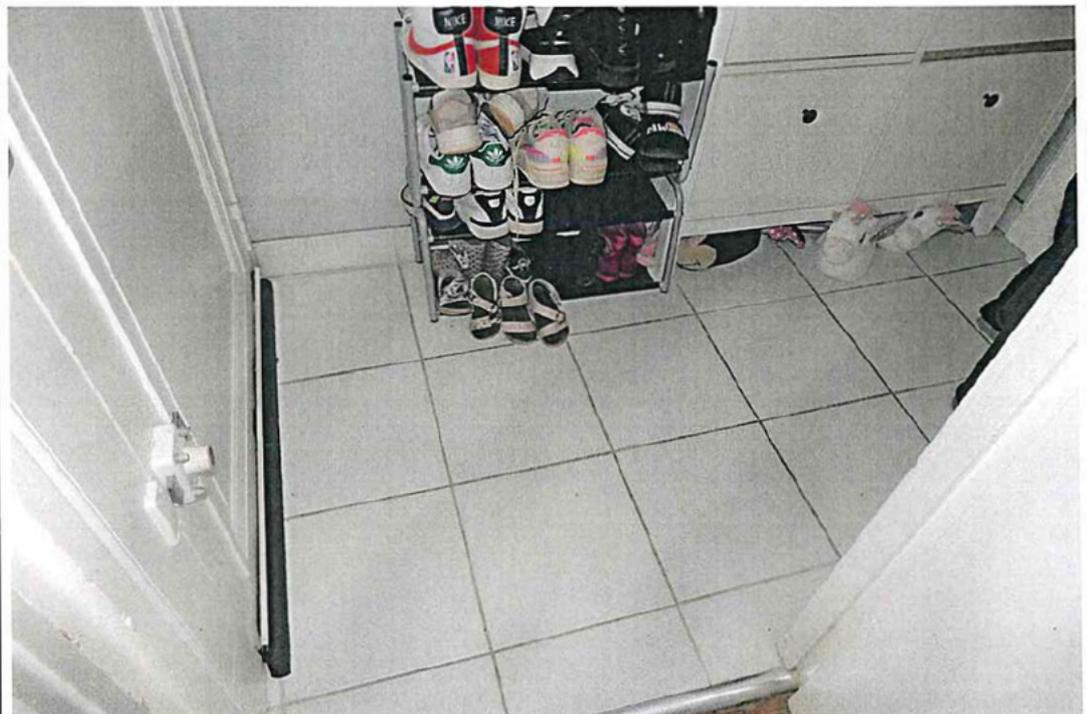
l) Description du bien :

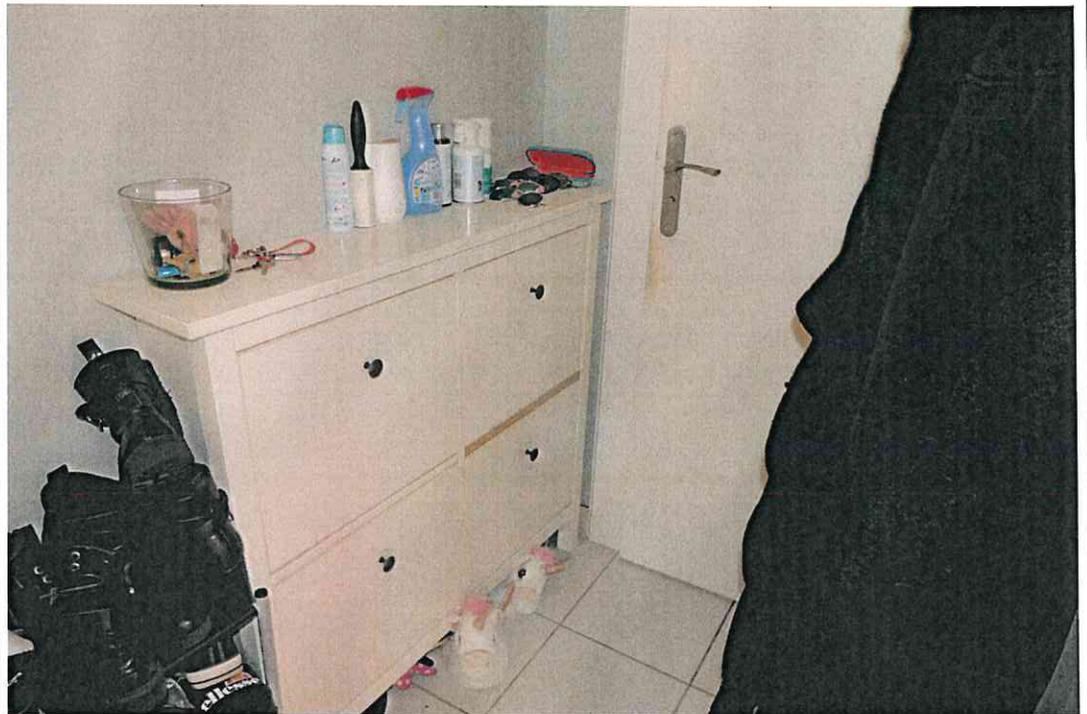
a) Conditions d'occupation :

- La maison est occupée par _____ et _____ en qualité de locataire suivant bail sous seing privé depuis environ 5 ans.
- L'appartement est situé au premier étage de l'immeuble.
- Une ligne de chemin de fer est située à proximité de l'appartement.

b) Entrée :

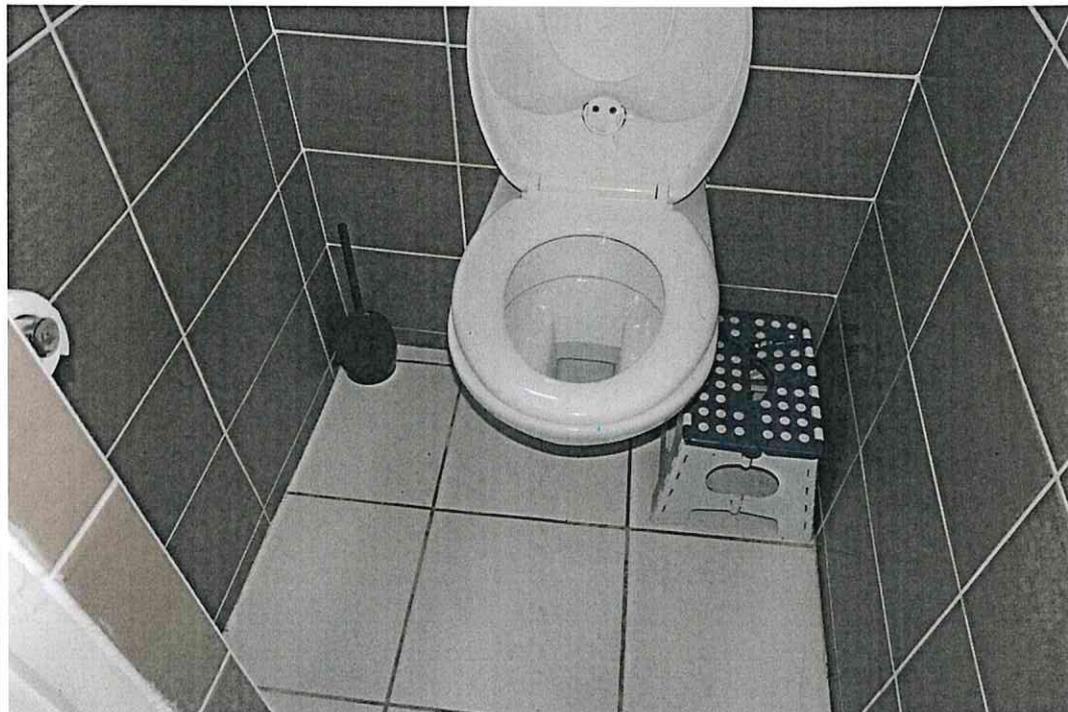
- La porte d'accès est en bois
- Le sol est recouvert d'un carrelage
- Les plinthes sont carrelées
- Le plafond est peint.
- Les murs sont recouverts d'une fibre peinte.
- Présence d'un interrupteur et six spots.





c) WC :

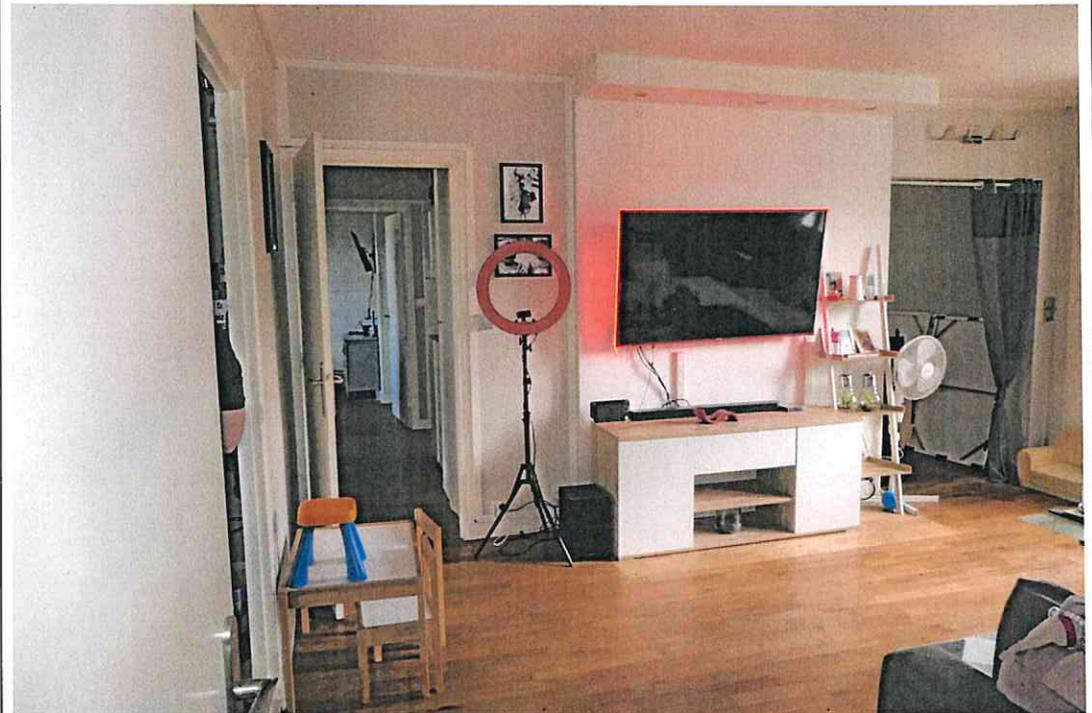
- Porte d'accès en bois
- Le sol est carrelé
- Les murs sont recouverts d'une faïence.
- Le plafond est recouvert de dalles PVC.
- Une petite fenêtre en bois situé au-dessus du WC.
- Un WC de type suspendu.



d) Salon :

- La porte d'accès est en bois.
- Le sol est recouvert d'un parquet.
- Les plinthes sont en bois.
- Le plafond est peint.
- Les murs sont recouverts d'une fibre peinte.
- Pièce équipée d'un chauffage central au gaz.
- Présence de deux fenêtres PVC deux battants et d'un volet PVC.



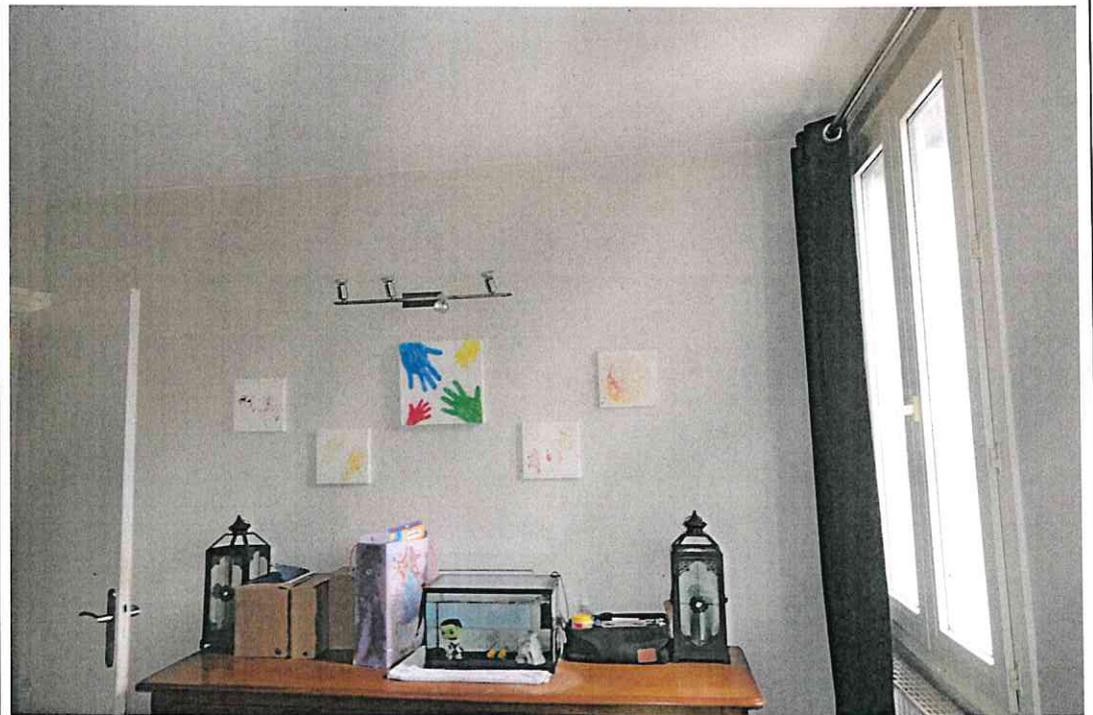
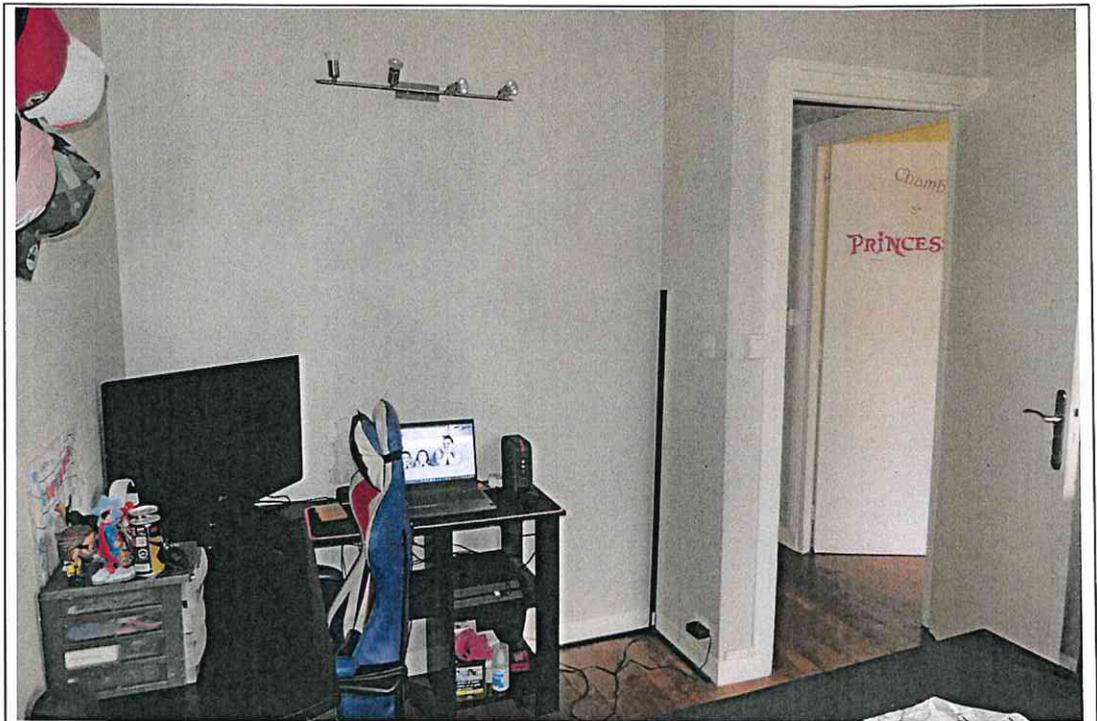




e) Salle à manger :

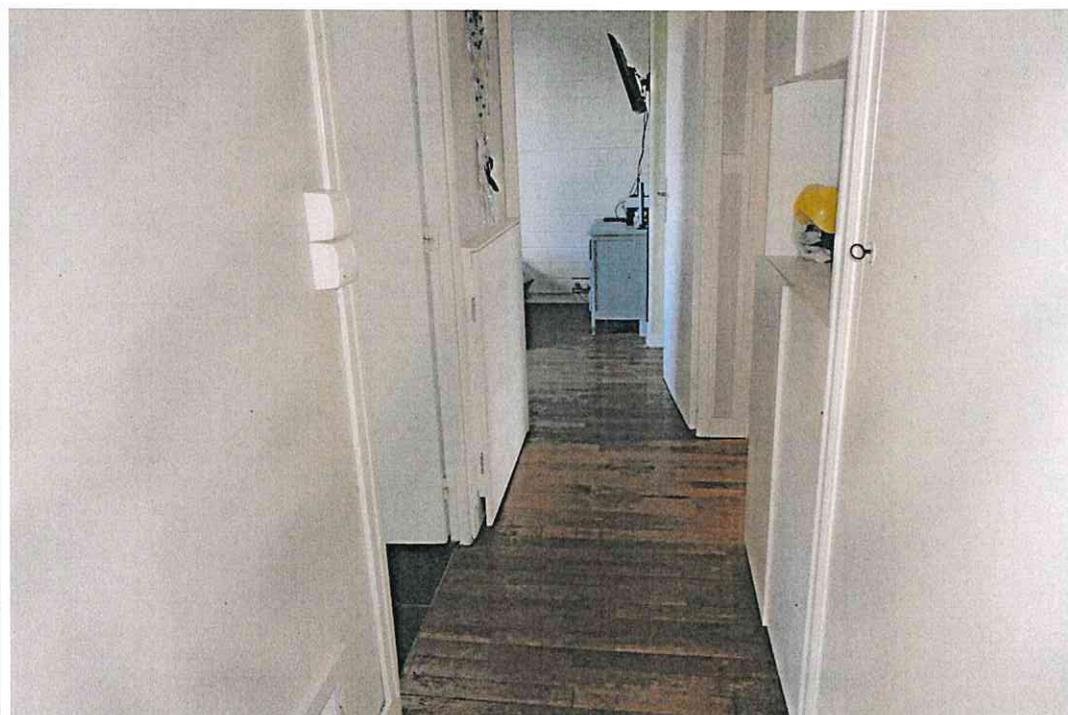
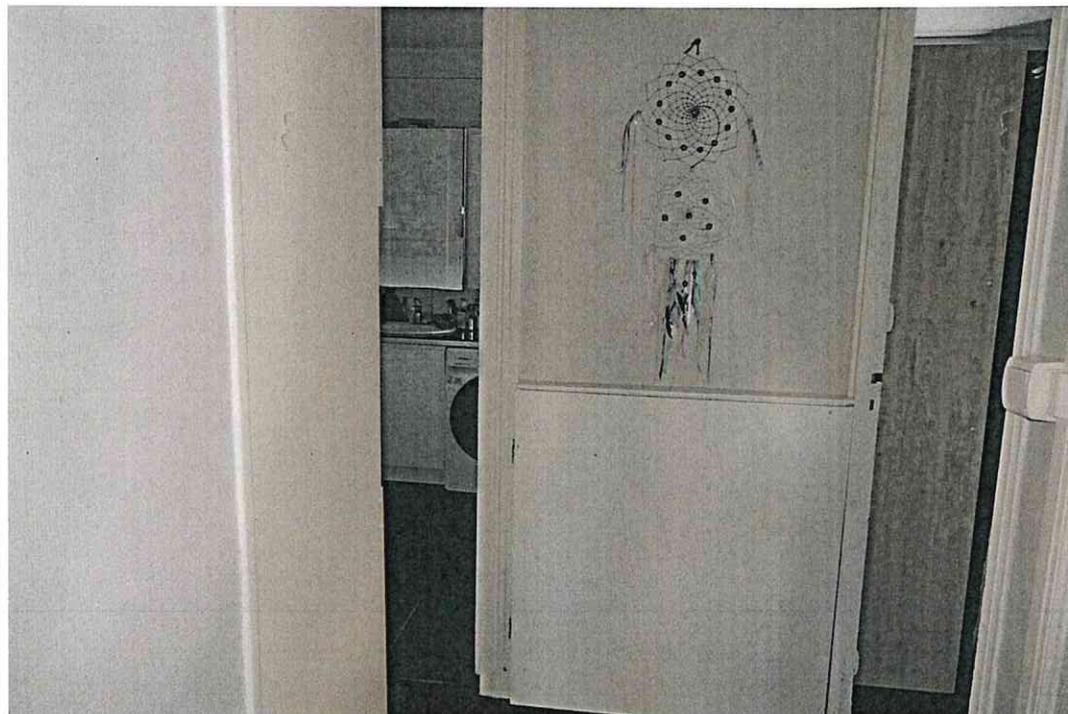
- Une porte d'accès bois depuis le couloir et un accès ouvert vers le salon.
- Le sol est recouvert d'un parquet en bois.
- Les plinthes sont en bois.
- Le plafond est peint
- Les murs sont recouverts d'une fibre peinte.
- Pièce équipée d'un chauffage central.
- Présence d'une fenêtre PVC deux battants et d'un volet pvc.
- L'appartement est équipé de la fibre optique.





f) Couloir desservant la salle de bains, deux chambres et la salle à manger :

- Une porte d'accès en bois.
- Le sol est recouvert d'un parquet bois.
- Les plinthes sont en bois.
- Les murs sont recouverts d'une fibre peinte.
- Le plafond est peint.
- Présence d'un placard deux portes, une basse et une haute.

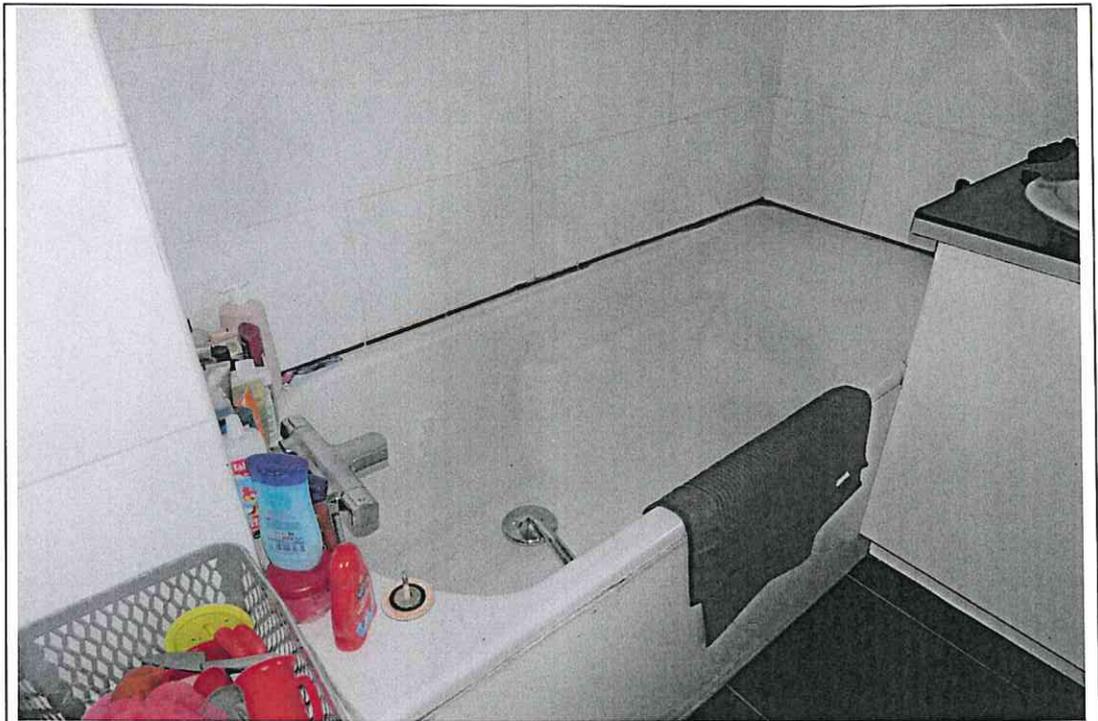


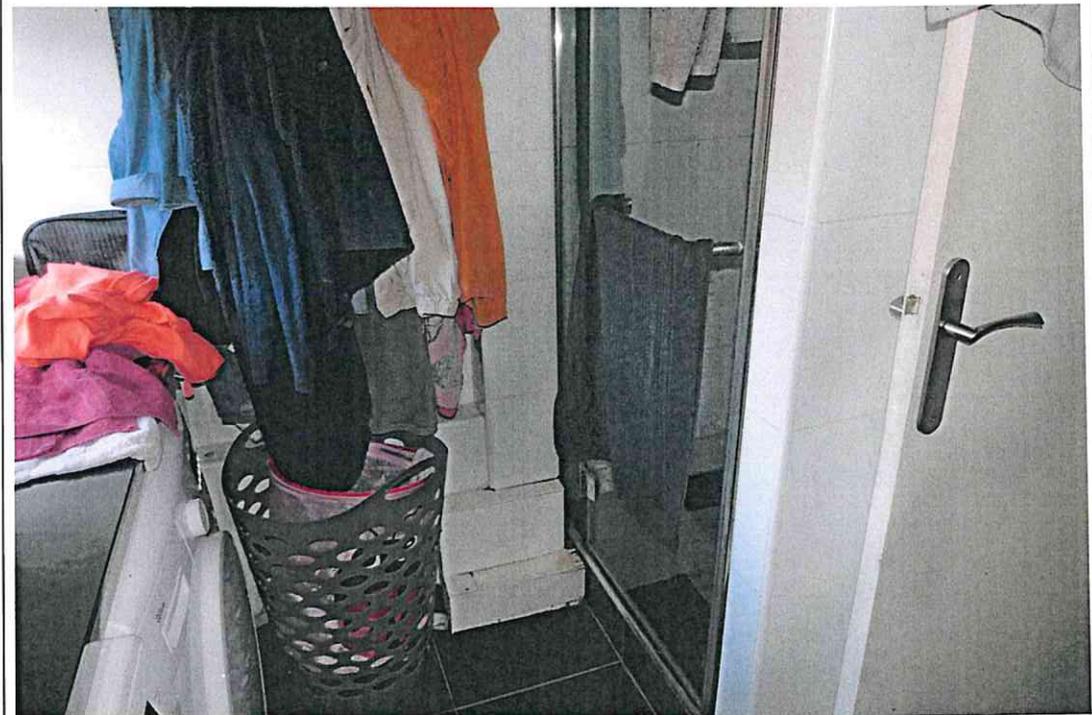
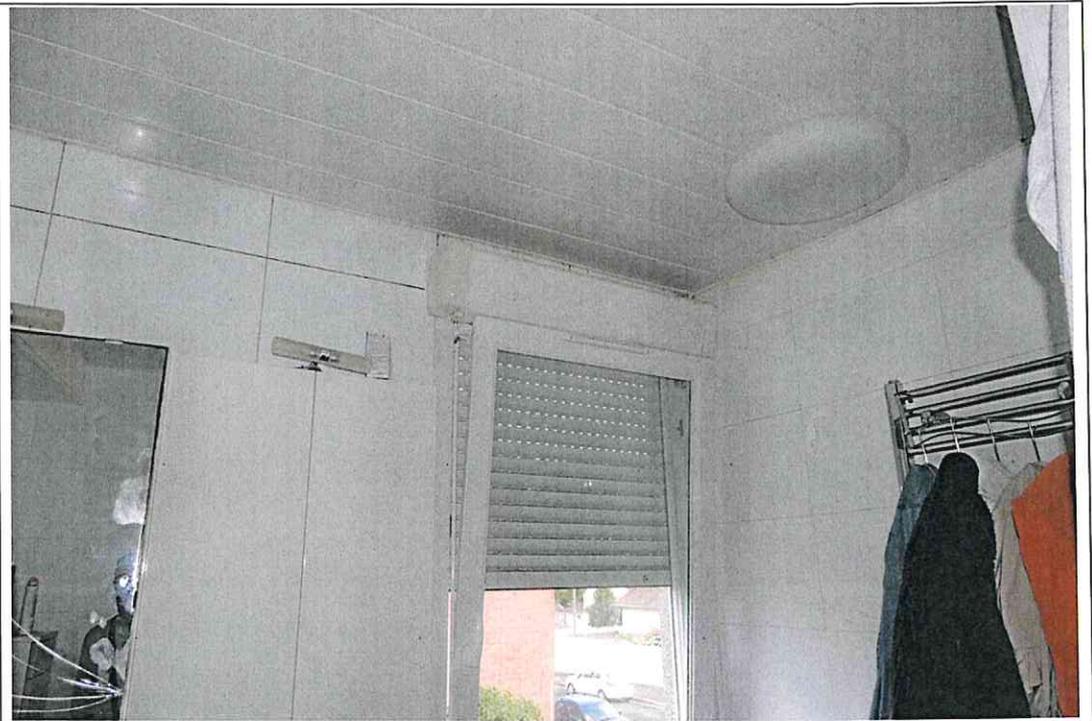


g) Salles de bains :

- Porte d'accès en bois
- Le sol est carrelé
- Les murs sont recouverts d'une faïence.
- Le plafond est recouvert de dalles PVC.
- Un sèche serviette relié au chauffage central gaz.
- Une fenêtre PVC oscillant battante un battant avec volet PVC déroulant manuel.
- Présence d'une vasque posée sur deux meubles bas, d'une baignoire et d'une douche.

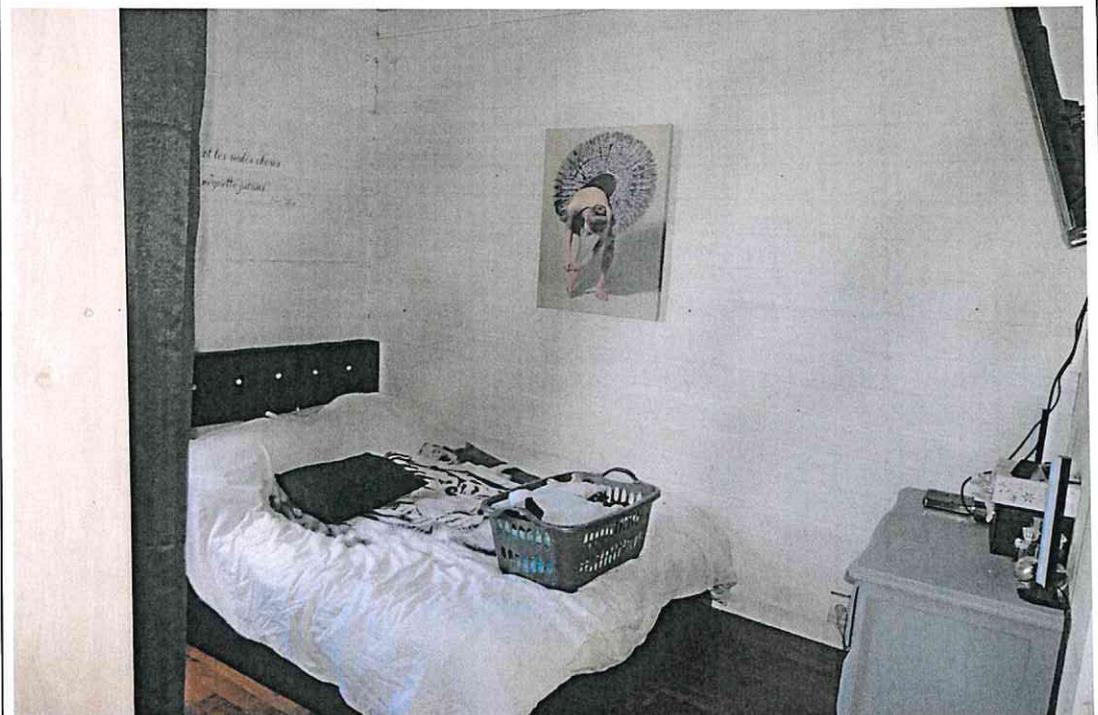
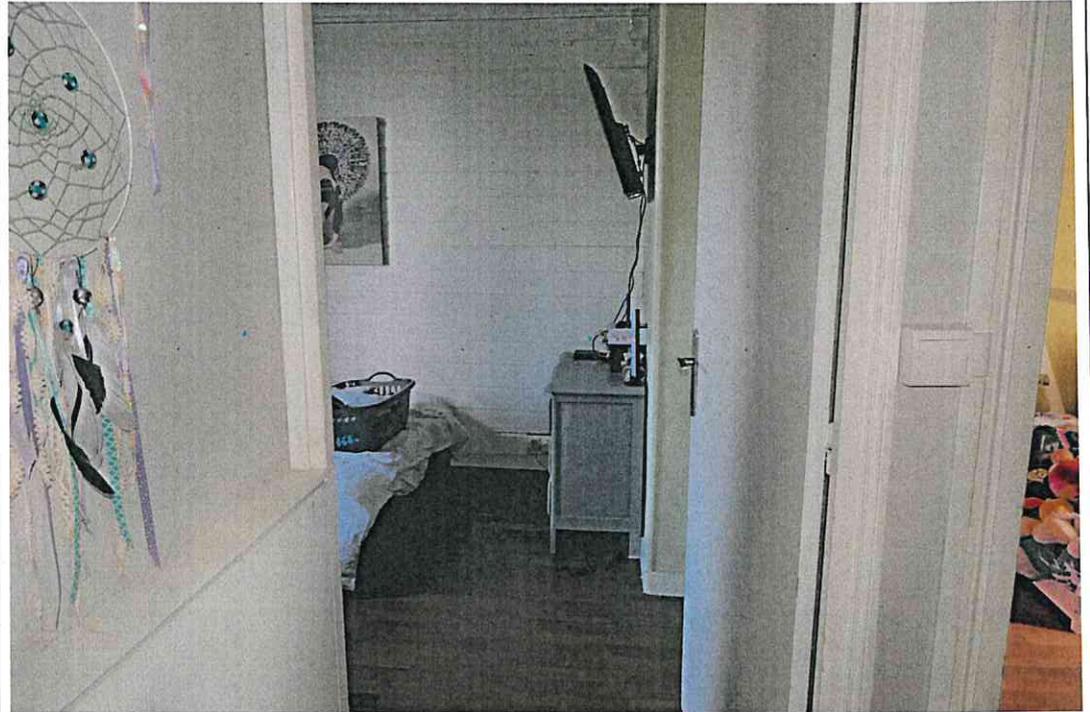


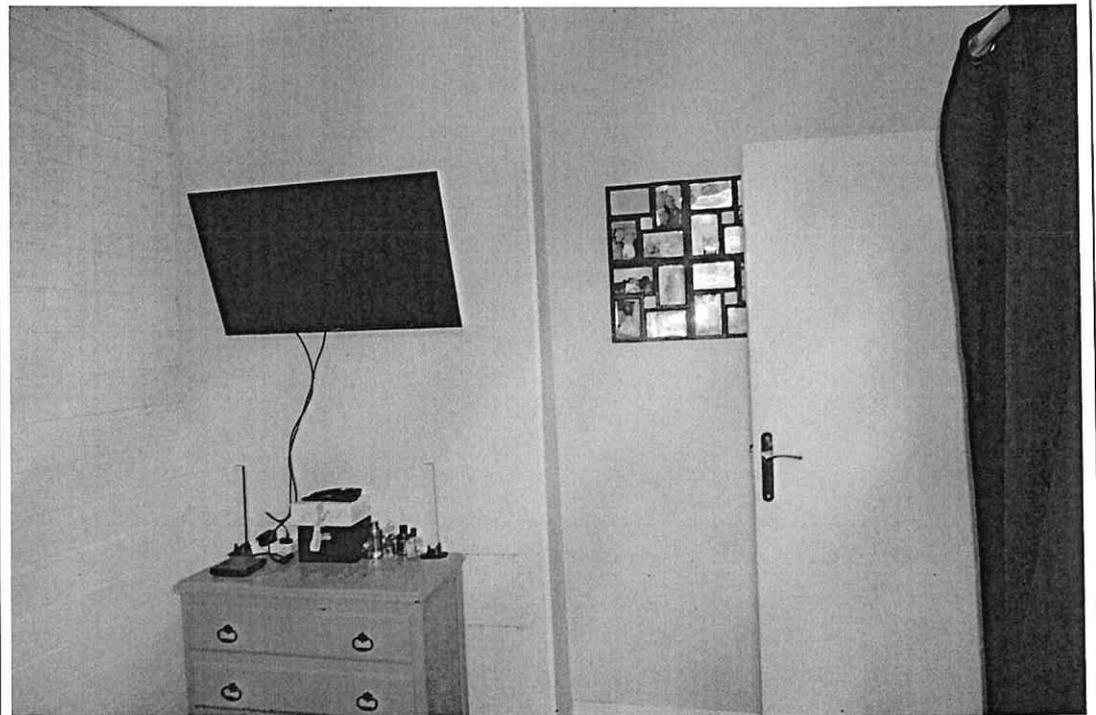
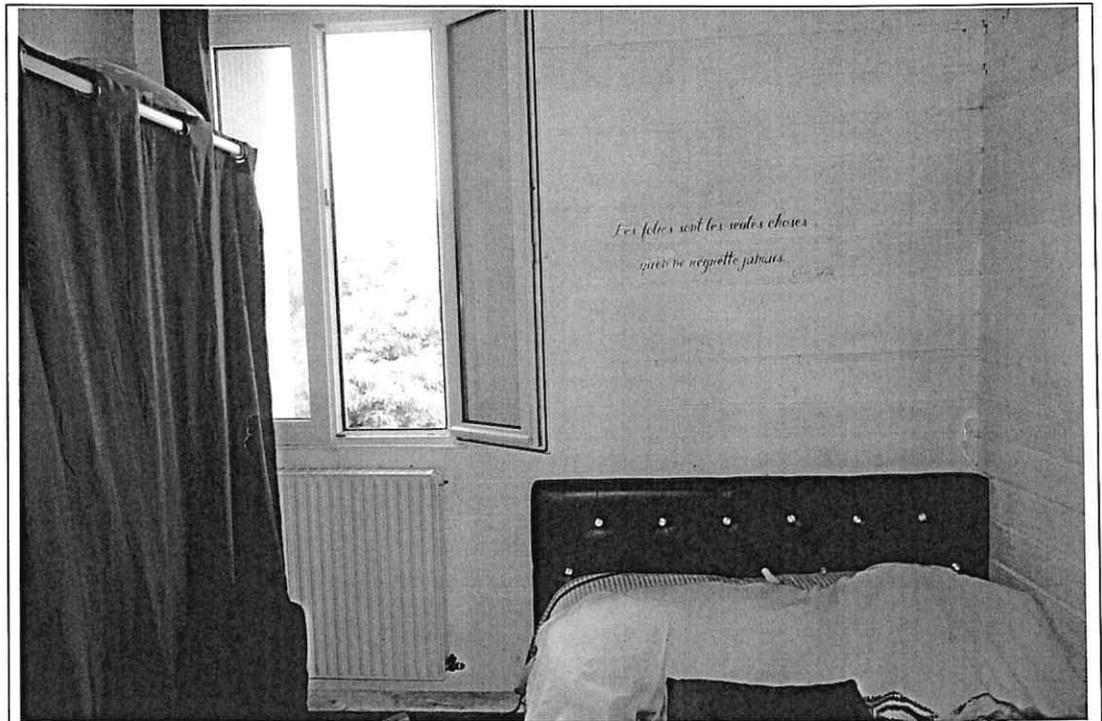




h) Chambre 1 :

- Porte d'accès en bois
- Le sol est recouvert d'un parquet bois.
- Les plinthes sont en bois.
- Le plafond est peint
- Les murs sont recouverts pour partie d'un papier peint et pour une autre partie d'un bardage bois.
- Une fenêtre deux battants PVC
- Volet PVC électrique
- Un chauffage central gaz.

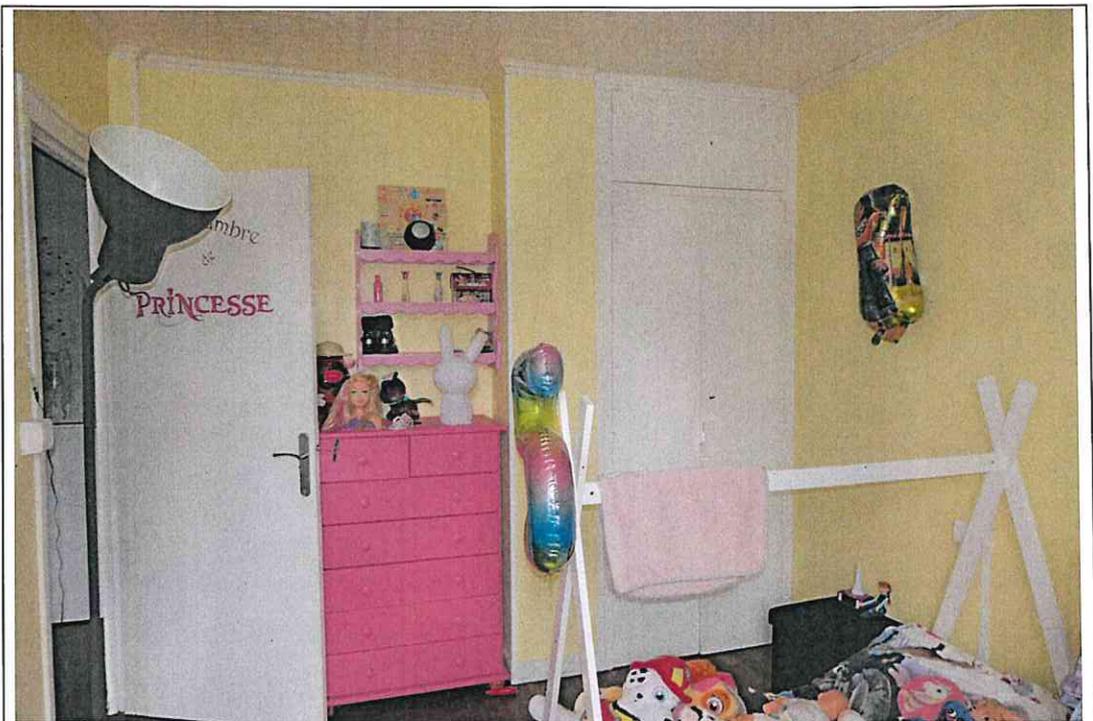




i) Chambre 2 :

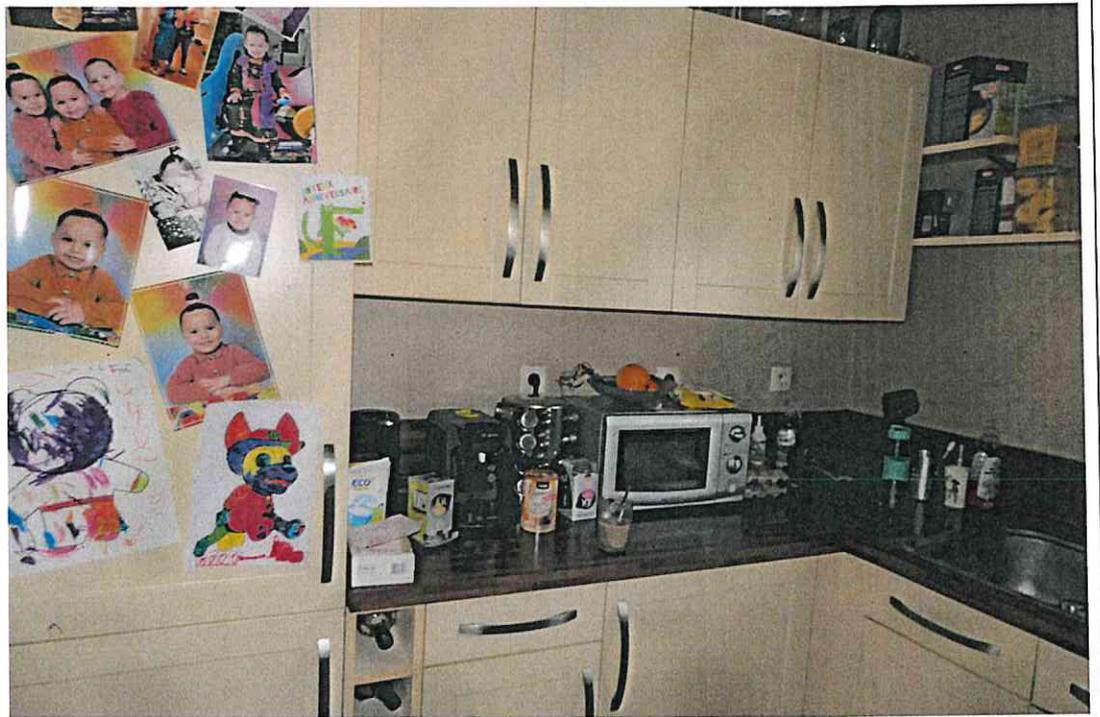
- Porte d'accès en bois
- Le sol est recouvert d'un parquet bois.
- Les plinthes sont en bois.
- Présence de dalles polystyrène.
- Les murs sont recouverts d'un papier peint.
- Une fenêtre deux battants PVC
- Volet PVC électrique
- Un chauffage central gaz.

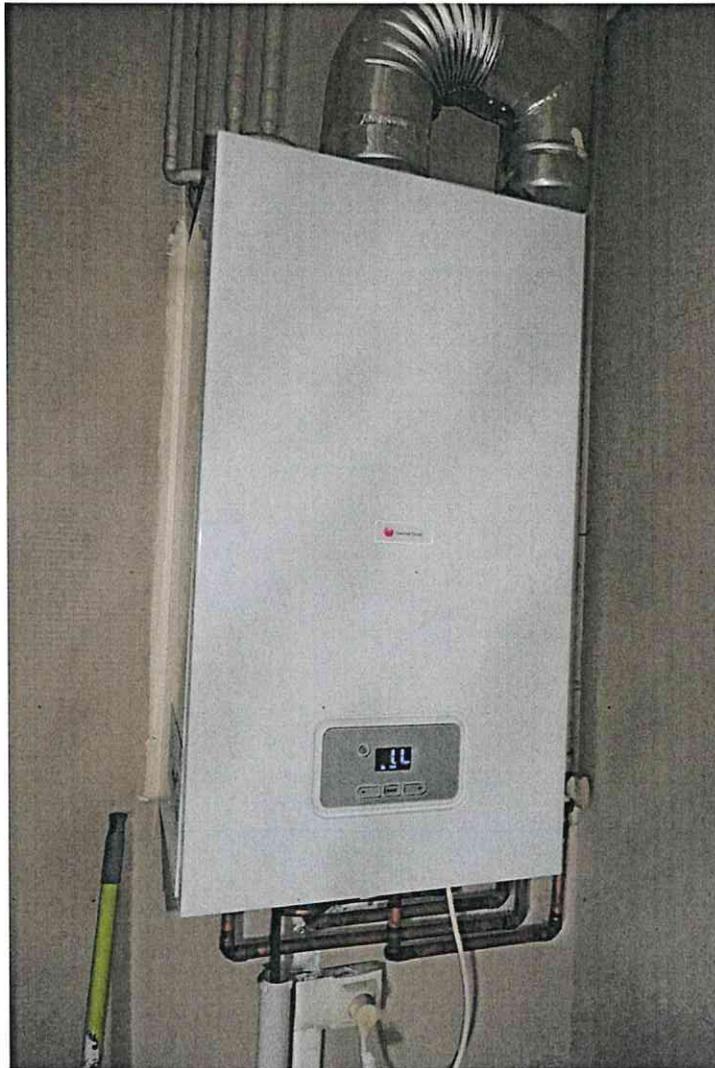




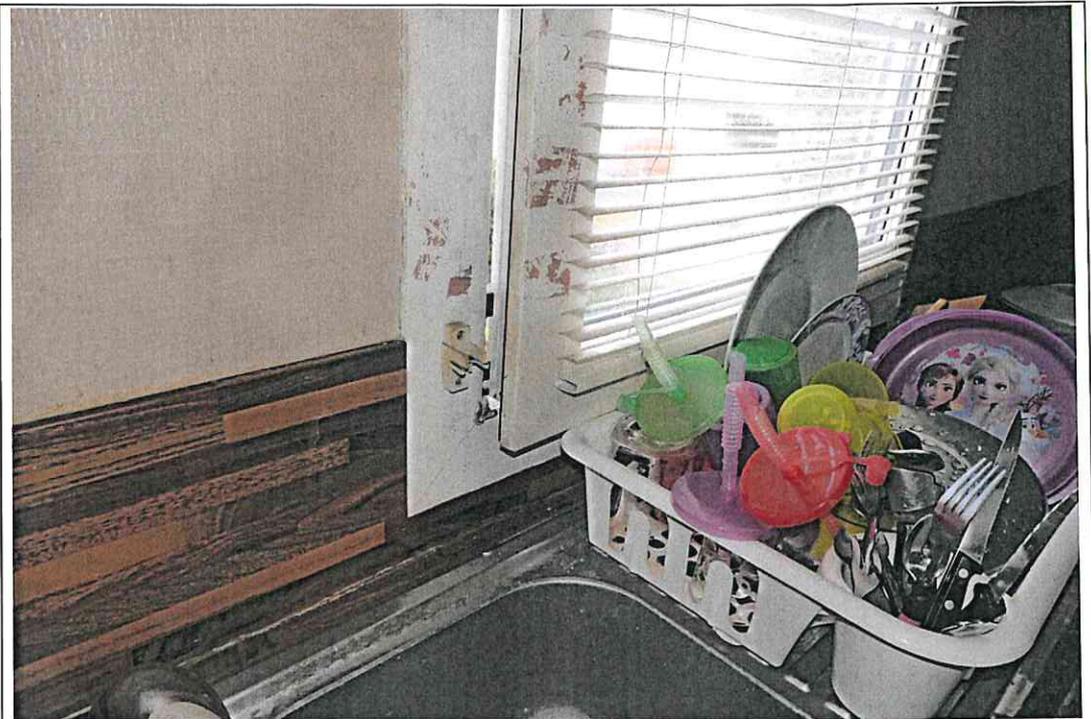
j) Cuisine :

- Le sol est recouvert d'un carrelage.
- Les murs sont recouverts d'une fibre peinte.
- Le plafond peint est jauni.
- Présence d'une fenêtre PVC dont la poignée est absente.
- Le volet PVC est cassé
- La chaudière de marque SAUNIER DUVAL est en état neuf.
- La cuisine est équipée et aménagée, je compte six portes basses et quatre placard hauts. Présence d'un évier deux bacs et d'une plaque vitrocéramique.









k) Cave :

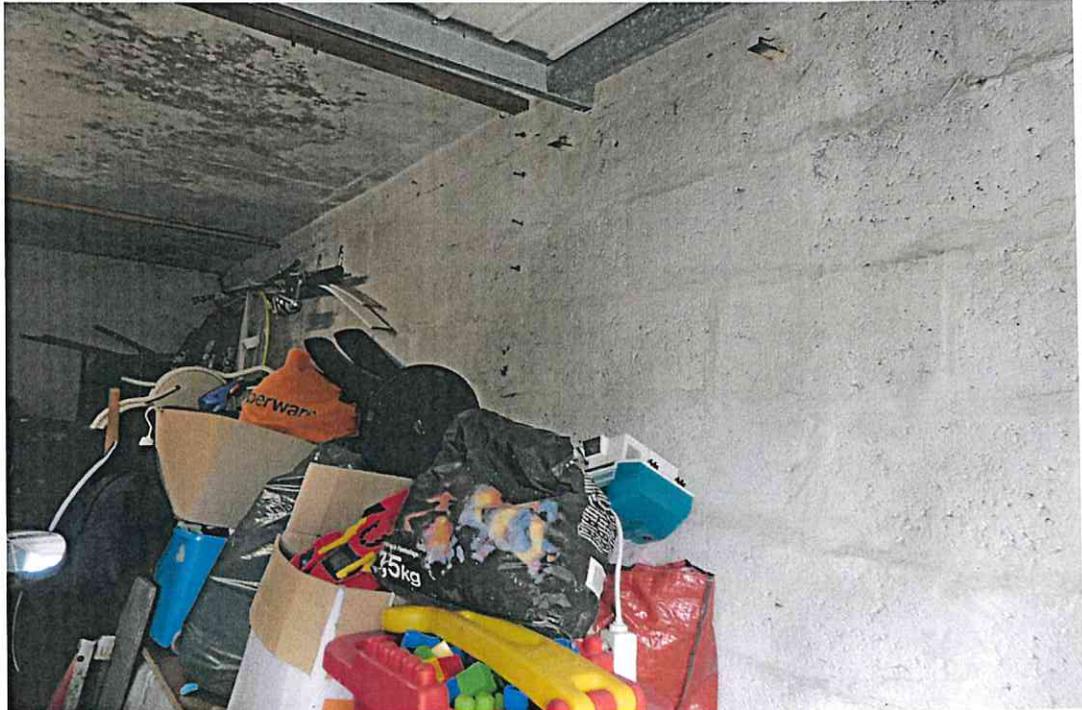
- La cave brute se situe au sous-sol de l'immeuble. Il existe un éclairage à l'intérieur.



l) Cours extérieur et garage :

- A l'extérieur de l'immeuble les parties communes permettent d'accéder à une parcelle de terrain. Les locataires en place nous précisent que la partie terrasse en bois serait rattaché à l'appartement mais nous pouvons avoir la certitude de la surface privative rattachée.
- En mitoyenneté de l'immeuble se trouve un garage dont le sol est carrelé. Les murs et plafonds sont bruts.







J'annexe au présent procès-verbal descriptif les diagnostics de la société DIAGHOME.

Telles ont été mes constatations et de tout ce que dessus, j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.

Coût : MEMOIRE.

Maître Gaëtan LAJOYE
Huissier de Justice au sein de la Selarl CJSeine

